TOULOUSE transports urbains
la cgt
Régie Tisséo
www.cgt-tu-toulouse.fr

19 octobre 2011

N° 127

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

Accident de la circulation à Nantes : le wattman relaxé

La CGT le dit et l'écrit souvent: **Attention en cas d'accident de la circulation, grave de surcroît, c'est le conducteur et lui seul qui est responsable en tant que titulaire du permis de conduire (ou de l'habilitation) .**

L'exemple du collègue traminot de Nantes est révélateur et doit nous faire prendre conscience de cette réalité.

D'autant que les juges, dans de telles circonstances, considèrent les conducteurs comme des professionnels et sont intransigeants.

Rappel: A la suite d'un accident mortel ou un usager a perdu la vie, le wattman a comparu devant la justice pour homicide involontaire, suite à la plainte de la famille.

Lors de l'audience du tribunal correctionnel de Nantes, le procureur avait requis six mois de prison avec sursis et une forte amende.

Il estimait qu'un ralentissement **« aurait pu éviter le choc »** et qu'il y avait bien eu faute de conduite. D'autant que la visibilité était bonne ce jour-là sur les voies, comme le montrait la vidéo de la caméra placée à l'avant du tram.

Grâce à la mobilisation d'une quarantaine de conducteurs de bus et de tramway de la Semitan rassemblés devant le palais de justice, les juges ont prononcé la relaxe du conducteur.

À travers cette décision, c'est toute la profession des conducteurs dans les transports publics qui respire.

Une condamnation aurait créé une jurisprudence et c'était la perspective d'une mise en cause de tous les conducteurs « professionnels » dans tous les accidents.

Le tribunal de Nantes condamne néanmoins l'agent et son employeur, la Semitan, à payer au total environ 20 000 €, entre indemnités et frais de justice.

Ce jugement constitue **« une épée de Damoclès » et fait prendre conscience des risques encourus lors d'un accident mortel.**.

« On n'arrête pas un tramway comme une voiture, redisent les conducteurs de la Semitan, touchés eux aussi par le drame. **Mais on ne se remet jamais de la mort d'un homme. »**

Au-delà d'un drame humain se pose bel et bien la responsabilité des conducteurs mais aussi et surtout des conditions de travail qu'ils vivent au quotidien.

Temps de travail, durée des vacations, amplitudes, absence de temps de pause, stress, pressions, horaires atypiques, nuits sans sommeil...autant de facteurs qui aggravent les conditions de travail et augmentent la pénibilité.

Cela les Directions d'entreprise le savent mais rien ne les arrêtent dans leur recherche effrénée pour augmenter la productivité et la rentabilité.

Pour la CGT pas d'équivoque : respecter le Code de la route, prendre le temps aux terminus pour repartir en toute sécurité...et se battre pour l'amélioration des conditions de travail.

Conditions de travail des conducteurs

Une réunion s'est tenue le 4 octobre dernier pour faire le bilan de la programmation travail-repos des congés des conducteurs, la pose de RF par intranet et le point sur le programme de travail 2010/2011 sur les conditions de travail des conducteurs.

Concernant la programmation de l'été, les conducteurs ont payés cher leur « week-end de repos » veille de départ en vacances en subissant une forte dégradation de leurs conditions de travail.

Trop de samedi travaillé, peu de repos accolé, affectation de nature d'équipe identique sur plusieurs semaines...**bref comme l'annonçait la CGT, à coût constant il était impossible d'améliorer l'existant.**

La direction a effectué un sondage « orienté » pour récolter le sentiment des conducteurs.

Le résultat est très mitigé puisque environ 50% sont pour et 50% sont contre.

La direction demande aux organisations syndicales de décider lors du CE de novembre d'appliquer la programmation de 2011 ou revenir aux pratiques antérieures.

La CGT vous proposera une consultation pour connaître votre avis et pour le porter à la connaissance de la direction.

La CGT ne décidera pas sans vous avoir donné la possibilité de vous exprimer et sera porteuse en instance de vos revendications.

Par contre attention aux chants des sirènes « malveillantes » qui sèment volontairement le mensonge et la manipulation pour mieux nous diviser!!!

Pour dissiper tout malentendu la CGT porte à votre connaissance le relevé de conclusion rédigé par la direction Tisséo...!

A la lecture vous verrez bien que la CGT n'a JAMAIS demandé la suppression des titulaires de ligne...

Par contre pour améliorer les conditions de travail et pour un roulement de repos/travail pour TOUS, une autre organisation de travail est possible.

Programme Conditions de Travail 2010-2011

❑ **Remarques faites en réunion**

- **La CFDT demande que soit étudiée la possibilité de créer des roulements de titulaires de secteurs, qui intégrerait de la disponibilité pour faire baisser le nombre de voltigeurs. Ceci devant être accompagné d'une diminution des équipes à coupure.**
- **La CGT indique que la notion de titulaire de ligne a aujourd'hui évolué, car les conducteurs titulaires vont dans les faits sur plusieurs lignes (TM regroupant plusieurs lignes commerciales, affectations du week-end et des vacances). Il doit donc être possible de concevoir des roulements intégrant plusieurs lignes pour faire baisser le niveau de disponibilité dans les roulements.**
- **Les partenaires sociaux ne souhaitent pas que les ajustements d'offre se fassent au détriment des conditions de travail.**

tisséo M T BUS

RF par intranet ou extranet :

Pour les 3 premiers jours de pose rien ne change, toujours la pose 2 mois avant, date à date.

Par contre à partir du 4ème jour la direction ouvre la pose de RF par le net !?

Avec le « décodeur » : aucune amélioration pour l'instant puisque si tu veux ton férié tu te lèves tôt et tu fais la queue pour le poser sans aucune garantie de l'avoir...!!!

Par contre derrière cette proposition se cache la volonté de substituer le net au papier pour supprimer tout intervenant, bref remplacer l'homme par la machine.

Rappelez vous les copains de la recette et le coté « social » qu'ils représentaient en terme de poste de reclassements et d'échanges de service entre les conducteurs.
Maintenant adresses toi à une machine et demande lui un service !!!!

La CGT a demandé que le support papier soit maintenu, que les gestions et les agents logistique continuent à prendre les RF.

Si poser un RF par le net apporte un plus au Traminot pourquoi pas, à condition que ce projet complète l'existant mais ne le remplace pas et soit égalitaire en terme de priorité d'attribution.

Compte rendu habillement 2011/2012

Habillement conducteur :

Le marché en cours touche à sa fin et un nouvel appel d'offre va être relancé fin 2012.

La CGT demande que soit portée une attention **toute particulière à la qualité des vêtements :**

- dérive du fournisseur quant à sa présence sur le site
- des prises de mesures aléatoires
- non respect du délai des retouches
- perte des commandes ou des vêtements retouchés.

La CGT a demandé la présence du prestataire sur chaque site pour le retour des vêtements car il est anormal que le traminot se déplace sur sont temps perso pour aller chercher sa tenue vestimentaire retouchée.

La CGT rappelle que vous êtes rémunérés que 1h30 pour la prise de mesure et pour récupérer vos vêtements sur votre site. Vous n'êtes pas rémunérés **ni assurés** lorsque vous vous déplacez en ville pour aller les chercher.

Nous avons également demandés la possibilité de mettre dans le listing habillement des chaussures. La direction a répondu **NON**.

Pour les maîtrises qui n'ont pas reçu encore leurs commandes passées il y a 1 ou 2 ans, elles devraient enfin arriver courant Octobre….Si les tailles ne vont pas, la commande pourra être annulée et les points ré attribués.

Habillement technique :

Le marché est en cours jusqu'en Juillet 2013.
La CGT a déploré que le fournisseur actuel n'ait pas ou très peu de stock en magasin, ce qui pose beaucoup de problèmes pour essayer ou se réapprovisionner. La CGT a demandé que dans ce cas le fournisseur puisse faire une reprise sur les articles commandés.
La CGT a demandé que les magasiniers se voient attribuer le même nombre de points que le reste des agents.

Entretien des tenues :

La CGT a exposé ses propositions de prise en compte de l'entretien des tenues.

Pour les conducteurs: la direction estime qu'elle a déjà répondu à la demande, lorsqu'en 2008 elle a augmenté la valeur du point d'habillement et qu'elle donne maintenant la possibilité d'acquérir une carte pressing (57,12€) avec les points habillement.

Soyons sérieux, avec une carte pressing à 57€12 pouvons nous laver notre tenue vestimentaire toute l'année ???

D'autant que ces 200 pts sont déduits de la masse d'habillement en cas du choix de cette carte !!!

Pour la CGT ce système ne répond pas aux besoins des traminots car sa valeur est totalement insuffisante pour assurer l'entretien annuel de nos tenues. (valeur point 0,2856€ x 200 pts = 57€12)

Pour les techniques: le DRH a tenté de nous jouer la même chanson, sauf que la valeur du point n'a pas changé, donc cette carte les salariés se la payent !!!

Concernant les propositions de la CGT, la direction se refuse à mettre en place une indemnité pécuniaire car elle serait soumise à cotisation. Pour la CGT, cela ne nous gène pas….

Pour la carte pressing à forte valeur nous permettant d'assurer l'entretien de nos tenues tout au long de l'année, le silence de la direction en dit long…..Aurait elle peur que les conducteurs demandent la même chose ???

Pour l'entretien des tenues par une entreprise extérieure la direction va étudier cette possibilité. La CGT a insisté sur le fait que ce système soit totalement indépendant du système de dotation actuel.

Nous ne voulons pas d'un système de location/ entretien !!!

La Direction nous recevra d'ici deux mois pour nous faire part de ses décisions, elle ne veut pas se précipiter sur ce dossier. La CGT continuera sa consultation de tous les salariés concernés pour faire monter cette revendication plus que légitime et maintenir la pression sur la direction pour obtenir une véritable prise en compte de l'entretien des tenues de travail.

La CGT a été très surprise des propositions des autres organisations syndicales…..Un baril de lessive ou des noix de lavage !!!! Nous sommes très très loin d'une avancée sociale digne de ce nom pour les traminots…
Les révolutionnaires ont rangé le rhum au profit du lait fraise !!!

Compte rendu de la réunion des délégués du Personnel

Faites confiance à tous les élus CGT pour défendre vos intérêts et faire respecter vos droits. Un problème, une question contactez un militant ou un élu CGT.

Voici les réponses apportées par la direction à des questions CGT le 22 septembre 2011 :

Couloir de bus Atlanta

La CGT réitère sa demande pour que les bus d'Atlanta soient équipés de l'arrêté préfectoral signifiant aux forces de l'ordre qu'ils n'ont pas à emprunter le couloir de bus du boulevard d'Atlanta.
Une fois de plus la direction affirme que ni la municipalité ni la préfecture ne sont en mesure de produire un document « autorisant les bus à ne pas emprunter le couloir de bus d'Atlanta ».

La CGT vous demande de respecter le panneau d'obligation d'emprunter le couloir de bus et non de respecter une note de service de la direction de Tisséo. N'oubliez pas que votre permis de conduire est votre outil de travail et non la propriété de Tisséo!

Panne bus

La CGT vous demande quel est l'article des PGE ou du règlement intérieur qui stipule qu'un conducteur peut ou doit ouvrir le capot moteur ?

Le directeur d'exploitation informe que cela n'est pas du ressort du conducteur receveur.
Pour des raisons de sécurité, la CGT considère cette manipulation dangereuse.
A chacun son métier!

Ligne 23 et27 rangueil

La CGT demande que le kiosque de la Terrasse soit installé au terminus de Rangueil pour des raisons évidentes d'hygiène. L'accès aux sanitaires du métro relève plus du parcours du combattant et ne sont pas digne en ce 21ème siècle en terme d'hygiène et du respect humain.

La direction refuse l'installation d'un module de toilettes au terminus de Rangueil prétextant la proximité de celle de la station de métro!
A Tisséo il faut anticiper pour effectuer ses besoins à un terminus principal!!!!

Feuilles de service conducteur

La CGT dénonce le non respect d'usage concernant l'affichage des feuilles de service et exige que les FDS soient affichées dès 11h00 comme par le passé.

La Direction maintient sa décision d'afficher les FDS à 12H00.

Conseiller clientèle

La CGT vous demande comment fonctionne le contrôle des caisses AIV/AIC et quelle est la procédure lors d'une erreur de caisse ?
« Erreur de caisse » = danger !!! La direction considère que la procédure actuelle est normale car les agents perçoivent une prime de caisse .....
La CGT proteste vivement car en cas d'erreur, voire d'impossibilité de contrôler qui que ce soit, c'est la « faute » du Conseiller Clientèle...

Je souhaite :

☐ me syndiquer

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom :.....Prénom.....
Adresse.....
.....
Code postal.....Ville.....

Date d'entrée.....Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
E-mail cgt.tisseo@laposte.net - tel 05 62 11 29 78 – fax 05 62 11 29 96

Pour mes revendications, pour mes droits, je me syndique avec la cgt Gagner c'est possible

Le site Internet : www.cgt-tu-toulouse.fr